

PLUi de Dinan Agglomération : Où et comment construire demain ?

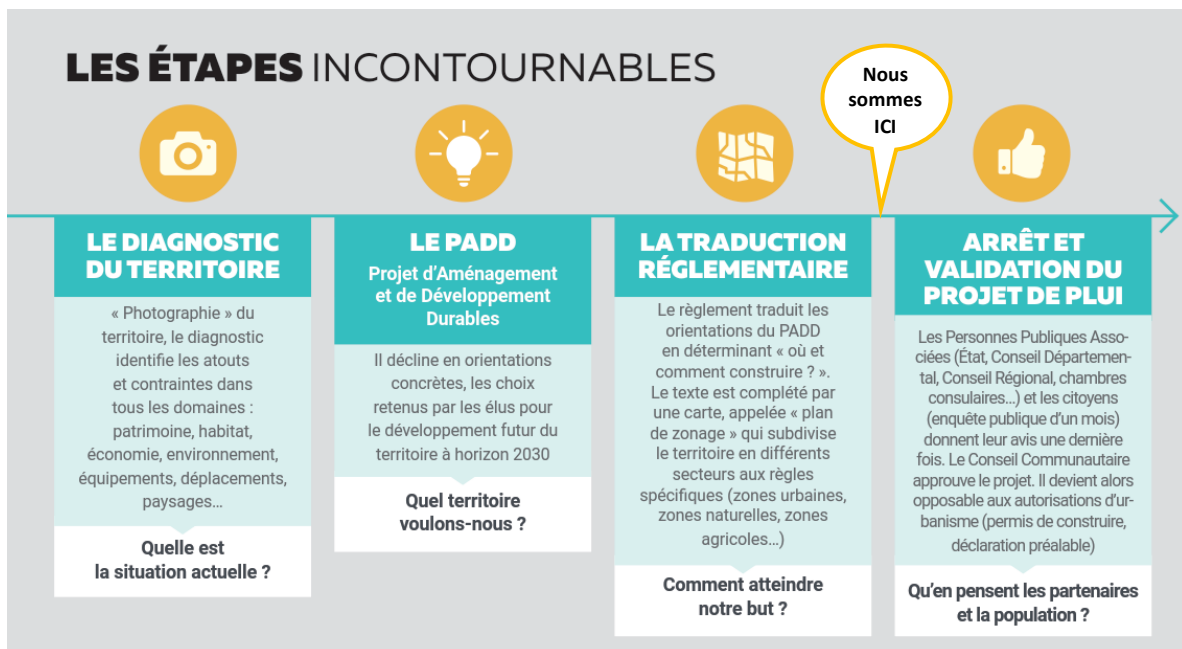


C'est à cette question que répondra, à terme, le futur PLUi-H de Dinan Agglomération. Entamée en 2017, l'élaboration de ce document stratégique pour l'avenir de notre territoire s'achèvera dans les prochains mois.

QUE S'EST-IL PASSE CES DERNIERS MOIS ?

Les élus ont travaillé à traduire leur volonté d'un aménagement et d'un développement durable en tenant compte des spécificités de chaque commune. Les élus du territoire ont défini ensemble la **localisation du développement futur et les nouvelles règles en matière d'urbanisme** : *Quels seront les futurs sites de projets ? A quelles vocations seront-ils destinés ? A quoi devront ressembler les constructions ? Dans quels secteurs l'urbanisation sera-t-elle interdite pour des enjeux agricoles et naturels ? etc.*

L'objectif de cette étape est de **se doter des outils pour concrétiser les ambitions définies par les élus à horizon 2030** en matière d'habitat, d'équipements, d'économie, de préservation de l'environnement, de mobilité



COMMENT PUIS-JE M'INFORMER SUR CETTE ÉTAPE CLÉ ?

Lancée dès le début de ce projet, la **démarche de concertation se poursuit**. Afin de vous permettre de contribuer à cette démarche, **8 réunions publiques** auront lieu fin janvier/début février.

Ces réunions vous permettront d'échanger sur **les grandes lignes du règlement** : comment le zonage a été réalisé ? Pourquoi ce zonage et quelles sont les règles qui s'appliqueront à vos demandes d'autorisation d'urbanisme ?

A VOS AGENDAS

Réunion publique :

- **23 janvier à 19h, salle des fêtes d'YVIGNAC LA TOUR**
concerne les communes de Plumaudan, Yvignac-la-Tour, Broons, Caulnes, Plumaugat, Saint-Jouan-de-l'Isle, La Chapelle-Blanche et Guitté

OU PUIS-JE FORMULER MES REMARQUES ?

Jusqu'à l'arrêt du PLUi, prévu en mars 2019, et qui marquera la fin de la phase d'élaboration, vous pouvez vous exprimer dans les **registres** disponibles au sein de la mairie ou bien par **courrier**, adressé au Président de Dinan Agglomération ou au Maire de votre commune.

Mais le rendez-vous à ne pas manquer sera celui de l'**enquête publique du PLUi** qui se déroulera en août et septembre 2019. Elle vous permettra de consulter l'ensemble des documents du PLUi (les plans, les règlements, etc.) et d'émettre vos remarques et questions auprès d'un commissaire enquêteur. Suite à l'enquête publique, toutes les remarques seront analysées et feront l'objet d'une réponse. Au terme de ce long processus, le PLUi sera soumis, pour approbation, au vote des élus de Dinan Agglomération, fin 2019.